

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 13 janvier 2026 à 20H

Date de convocation : 07 janvier 2026

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy et VALLERANT Jacques
Secrétaire de séance : FÉRÈRE Dominique

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

2026-01 Passage au LED de l'éclairage public du terrain de foot

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité de Le Grand-Serre souhaite moderniser l'éclairage public du terrain de foot par le passage en LED, et qu'un devis a été fait pour un montant de 34 500€ HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

Article 1 : De valider le projet du passage en LED de l'éclairage du terrain de foot,

Article 2 : De valider le montant du projet à 34 500€HT,

Article 3 : D'autoriser Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.

2026-02 Intégration au périmètre du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure et transfert de la compétence eau potable

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure et considérant :

- que la gestion de la compétence « eau potable » nécessite une organisation à une échelle intercommunale afin d'assurer une meilleure qualité de service,
- que le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure dispose des moyens techniques, humains et financiers adaptés à l'exercice de cette compétence,
- que l'adhésion de la commune de Le Grand-Serre au syndicat présente un intérêt en termes de sécurisation de la ressource, de continuité du service public et d'optimisation des coûts,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

Article 1 : De demander l'intégration de la commune de Le Grand-Serre au périmètre du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure, conformément aux statuts en vigueur de celui-ci,

Article 2 : De transférer au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure la compétence « eau potable », comprenant notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable,

Article 3 : D'accepter l'ensemble des dispositions statutaires du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure, y compris les règles de représentation et de participation financière,

Article 4 : D'autoriser Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant,

Article 5 : La présente délibération sera notifiée au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure, ainsi qu'aux services de l'État dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2026-03 Mandats pour vente terrains communaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente de 6 lots de terrains à bâtir dans le cadre du lotissement « Le Coteau » accepté par le PA 26143 24 00001 du 10/01/2025.

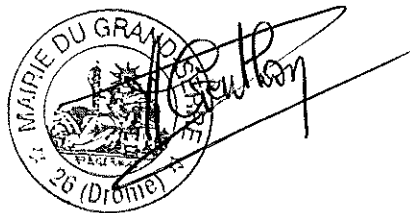
Après avoir étudié l'offre de mandats de vente simple de l'agence immobilière SAS Propriétés-privées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise le Maire à signer les mandats de vente et tout autre document ou avenant nécessaires à l'exécution de cette décision.

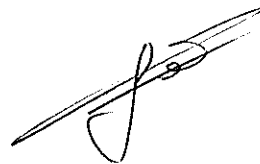
Fin de séance à 21h45

Le 10 février 2026

Le Maire,
Agnès GENTHON



Le secrétaire,
FÉRÈRE Dominique

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Dominique Férère, the secretary.